



CONSULAT DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

DEMANDE DE VISA D'ENTREE A MADAGASCAR

(Court séjour moins de trois mois non transformable)

❖ PIECES A FOURNIR

- Le passeport doit être valide de plus de 6 mois après la date de retour de Madagascar
- Un (01) formulaire à remplir (disponible sur place ou sur Internet)
- Un (01) photographie récente (si voyage avec enfant + 1 photo enfant). Le visa est valable pour les enfants figurant sur le passeport des parents, sans formalité particulière
- Photocopie du billet **Aller-Retour** ou Listing "AMADEUS" de réservation officiel ou Attestation de réservation ferme avec numéro et horaires de vols + nom de la compagnie, délivrée par une agence de voyage (Originale dûment signée et tamponnée)
- Enveloppe timbrée au tarif recommandé ou un Chronopost pour le retour du passeport avec le visa

Affranchissement recommandé avec AR :

- 2 passeports + enveloppe = 68 gr

➤ Droit de visa :

- 0€ pour une entrée à Madagascar si moins de 30 jours
- 70 € séjour de 30 à 60 jours(en espèces)
- 100 € séjour de 60 à 90 jours (en espèces)
- 105 € séjour plus de 90 jours (en espèces).

❖ PIECES COMPLEMENTAIERS POUR AFFAIRES OU MISSION

- lettre de mission nominative (avec dates précises et motifs) de la Société employeur en France
- Lettre d'invitation nominative de la Société en partenariat existante à Madagascar

❖ INFO PLUS :

- Information sur Internet : Formulaire téléchargeable sur <http://www.consulatmadagascar.fr>
- Information par Téléphone / Fax : 05 56 44 78 81

Visas transformables en long séjour (Billet retour obligatoirement à UN MOIS après la date de départ ou billet d'avion avec la mention "OPEN" sur le coupon.